



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2019

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

L'an deux mil dix neuf, le vingt six mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Présents : M. Henri GUÉMENE – M. Ludovic GUITTON – M. Thierry AUTRAN – M. Dominique LOYER – M. Fabrice DEPEIGE – M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – M. Alain DUBOIS – Mme Marie Thérèse CAUDARD – Mme Sybille DE LA BOUILLERIE

Absents : M Paul BROHAN

Absents excusés : Mme Jocelyne PIQUET – Mme Marie Thérèse LE RAY – M. Yannick LECARS

Pouvoirs : Mme Jocelyne PIQUET à M. Claude NEVOUX – Mme Marie Thérèse LE RAY à Mme Marie Thérèse CAUDARD – M. Yannick LE CARDS à M. Fabrice DEPEIGE

Secrétaire de Séance : M. Claude NEVOUX

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale sur la restauration de cours d'eau de l'Arz

Le Conseil Municipal autorise l'ajout de ce point.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2019.

2019_03_01_ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame

le Maire présente à l'Assemblée une estimation du produit des impôts pour l'année 2019, le budget a été préparé en fonction de ces taux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de retenir les taux d'imposition actuellement en vigueur comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.70 %
- Taxe foncière (bâti) : 20.02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 68.47 %

2019_03_02 – BP ASSAINISSEMENT - VOTE COMPTE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2018 du budget assainissement, le compte de gestion est dressé par Monsieur le Trésorier. Après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2018,

Et après avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur HEMERY, trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part tel qu'il est présenté.

2019_03_03 – BP ASSAINISSEMENT - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur GUÉMENE, doyen de l'assemblée et 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 dressé par Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire, comme suit :

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Section d'investissement

Dépenses	13 370.25 €
Recettes	50 325.82 €

Résultat de l'exercice = Excédent	36 955.57 €
Reprise résultat antérieur Déficitaire	- 47 488.48 €
Solde de clôture déficitaire	- 10 532.91 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	15 643.00 €
Recettes	36 652.50 €
Résultat de l'exercice = Excédent	21 009.50 €
Reprise déficit antérieur	-
Solde d'exécution Exc2dentaire	21 009.50 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec Mr le Trésorier, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018** tel qu'il est présenté ci-dessus.

2019_03_04 – BP ASSAINISSEMENT – AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal,

- en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 4 et M 49, - après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2018 qui présente :

un déficit d'investissement d'un montant de : - 10 532.91 €
 un excédent de fonctionnement d'un montant de : 21 009.50 €
 que le besoin de financement en investissement s'élève à 10 532.91 €

-sur proposition de Madame le Maire, et à l'unanimité, affecte au budget 2019 le résultat comme suit :

Recette investissement c/1068 : 21 009.50 €
 Dépense investissement c/001 : 10 532.91 € (report du déficit invest.)

2019_03_05 – BP ASSAINISSEMENT – BUDGET 2019

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec le Trésorier.

le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget 2019 qui se présente comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	83 100.00 €
Recettes	83 100.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	35 221.00 €
Recettes	35 221.00 €

2019_03_06 -- BUDGET COMMERCE - VOTE COMPTE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2018 du budget commerce, le compte de gestion est dressé par Monsieur le Trésorier. Après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2018,

Et après avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur HEMERY, trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part tel qu'il est présenté.

2019_03_07 -- BUDGET COMMERCE - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur GUEMENE, doyen de l'assemblée et 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 dressé par Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire, comme suit :
 (Délibération prise en l'absence du Maire)

Section d'investissement

Dépenses	88 145.69 €
----------	-------------

Recettes	110 047.62 €
Résultat de l'exercice = Excédent	21 901.93 €
Reprise résultat antérieur	5 106.89 €
Solde de clôture Excédentaire	27 008.82 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	32 337.76 €
Recettes	34 600.81 €
Résultat de l'exercice = Excédent	2 263.05 €
Reprise résultat antérieur	1 394.41 €
Solde d'exécution Excédentaire	3 657.46 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec Mr le Trésorier, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018** tel qu'il est présenté ci-dessus.

2019_03_08 – BP COMMERCE – AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

- après avoir approuvé, ce jour, à l'unanimité, le compte administratif 2018 qui présente :

un excédent d'investissement d'un montant de : 27 008.82 €

un excédent de fonctionnement d'un montant de : 3 657.46 €

considérant les besoins recensés pour l'année 2019

- sur proposition de Madame le Maire, affecte au budget 2019 le résultat comme suit :

Recette investissement c/1068 : 3 657.46 €

Recette investissement c/001 : 27 008.82 €

2019_03_09– BP COMMERCE – BUDGET 2019

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec le Trésorier.

le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget 2019 qui se présente comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	504 197.00 €
Recettes	504 197.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	3 605.00 €
Recettes	3 605.00 €

2019_03_10 -- BUDGET LOTISSEMENT- VOTE COMPTE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2018 du budget commerce, le compte de gestion est dressé par Monsieur le Trésorier. Après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2018,

Et après avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur HEMERY, trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part tel qu'il est présenté.

2019_03_11-- BUDGET LOTISSEMENT - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur GUEMENE, doyen de l'assemblée et 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 dressé par Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire, comme suit :
(Délibération prise en l'absence du Maire)

Section d'investissement

Dépenses	6 085.80 €
Recettes	89 500.00 €
Résultat de l'exercice = Excédent	83 414.20 €
Reprise résultat antérieur	-----
Solde de clôture Excédentaire	83 414.20 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	6 233.59 €
Recettes	6 085.80 €
Résultat de l'exercice = Déficit	- 147.79 €
Reprise résultat antérieur	-----
Solde d'exécution Déficitaire	- 147.79 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec Mr le Trésorier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus.

2019_03_12-- BP LOTISSEMENT – AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,
- après avoir approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2018 qui présente :

un excédent d'investissement d'un montant de : **83 414.20 €**
un déficit de fonctionnement d'un montant de : **- 147.79€**
considérant qu'il faut combler le déficit de : - 147.79 €

- sur proposition de Madame le Maire, **affecte au budget 2019 le résultat** comme suit :

Recette investissement c/001 : 83 414.20 €
Dépense de fonctionnement c/002 : 147.79 €
Recette de fonctionnement c/7552: 147.79 €

2019_03_13 – BP LOTISSEMENT – BUDGET 2019

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec le Trésorier.
le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget 2019 qui se présente comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	100 111.60 €
Recettes	100 111.60 €

Section de fonctionnement

Dépenses	100 264.39 €
Recettes	100 264.39 €

2019_03_14 BUDGET COMMUNE - VOTE COMPTE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2018 du budget commerce, le compte de gestion est dressé par Monsieur le Trésorier. Après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2018,

Et après avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur HEMERY, trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part tel qu'il est présenté.

2019_03_15-- BUDGET COMMUNE - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur GUEMENE, doyen de l'assemblée et 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 dressé par Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire, comme suit :

(Délibération prise en l'absence du Maire)

Section d'investissement

Dépenses	265 635.59 €
Recettes	99 540.44 €
Résultat de l'exercice = Déficit	- 166 095.15 €
Reprise résultat antérieur	54 430.22 €
Solde de clôture Déficit	- 111 664.93 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	408 405.50 €
Recettes	578 433.63 €
Résultat de l'exercice = Excédent	170 028.13 €
Reprise résultat antérieur	116 556.13 €
Solde d'exécution Excédentaire	286 584.26 €

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec Mr le Trésorier, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018** tel qu'il est présenté ci-dessus.

2019_03_16-- BP COMMUNE – AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,
- après avoir approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2018 qui présente :

un déficit d'investissement d'un montant de : **111 664.93 €**

un excédent de fonctionnement d'un montant de : **286 584.26 €**

considérant un besoin de financement en investissement : 111 664.93 €

vu les restes à réaliser au 31/12/2018 en dépenses de 53 000 €

- sur proposition de Madame le Maire, **affecte au budget 2019 le résultat** comme suit :

Dépense d'investissement c/001 : 111 664.93 €

Recette investissement c/1068 : 164 664.93 € €

Recette de fonctionnement c/002 : 121 919.33 €

2019_03_17 – BP COMMUNE – BUDGET 2019

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission finances et vérifié avec le Trésorier.
le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget 2019 qui se présente comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	391 721.00 €
Recettes	391 721.00€

Section de fonctionnement

Dépenses	603 385.00 €
Recettes	658 100.00 €

2019_03_18 PARTICIPATION SITS

La participation de la commune aux transports scolaires pour l'année 2018/2019 s'élève à 1 716.00 euros soit 39 élèves à 44 euros

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, cette participation pour un montant de 1 716.00 euros

2019_03_19 SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE

Une demande de subvention pour 2019 de la Banque Alimentaire de 300 euros

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, cette participation

2019_03_20 COMMERCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS QUESTEMBERTE COMMUNAUTE

Afin de maintenir un service de proximité essentiel à ses habitants, la commune de Saint Gravé a procédé à l'acquisition du Lion d'Or (fermé depuis août 2017) en vue d'une requalification. Cette dernière doit permettre de maintenir la dernière activité de bar/restauration/épicerie de la commune mais aussi d'améliorer l'aspect du centre-bourg. Des activités connexes seront à apporter par le futur gérant : journaux, dépôt de pain, jeux, etc.

Par délibération du 17 novembre 2014, Questembert communauté a mis en place un fonds de soutien en faveur de ce type de projet. Au vu des critères de recevabilité, la commune de Saint Gravé serait éligible et sollicite Questembert Communauté pour en bénéficier.

Au vu du plan de financement ci-dessous

COMMERCE - REHABILITATION LION D OR		
	DEPENSES	RECETTES
Travaux logement	49 325, 00	
Travaux commerce	389 785, 00	
Investissement mobilier cuisine	60 319,00	
Maîtrise d'œuvre cab GORY	38 586,00	
Diagnostic amiante	500,00	
Diagnostic sol (demandé cb Gory)	4 200,00	
Topographie Quarta	1 500,00	
Montage dossier candidature CCI	1 510,00	
Divers contrôles (SPS CT Etudes sol)	9 300,00	
DETR accepté		91 200,00
DEPARTEMENT 25 % accepté		125 000,00
QUESTEMBERTE COMMUNAUTE en cours		45 000,00
TOTAL HT	555 025.00	261 200,00
Emprunt + fonds propres		293 825.00 €

Les membres du Conseil municipal valident la demande d'aide à Questembert Communauté, et autorisent Madame le Maire à présenter le dossier de la Commune auprès de Questembert Communauté.

2019_03_21 AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE

En raison du choix des élus, le chiffrage des travaux du lion d'or a été revu à la hausse. Pour mémoire le montant de la maîtrise d'œuvre du cabinet GORY, retenu en juin 2018 était calculé sur la base de 250 000 euros HT soit 19 500 € HT (23 700 € TTC) -----7.90 % du montant des travaux. A ce jour le montant estimé des travaux est de :

réhabilitation du commerce : 389 785.00 HT

travaux logement 1 (tranche conditionnelle) : 49 325.00 HT

Le montant de l'avenant 1 concerne les modifications du montant des travaux retenus par les élus (commerce et logement) soit un montant de 14 939.69 € HT qui se rajoute au montant de base.

Le montant total de la maîtrise d'œuvre sera de 34 689.69 € HT.

Après en avoir délibéré, 11 voix contre et 3 abstentions, les membres du Conseil Municipal :

- refusent le montant de l'avenant proposé en raison des délais non tenus suivant le calendrier établi lors de la notification du marché de maîtrise d'œuvre.

2019_03_22 SAISONNIER TECHNIQUE

Un agent de retour de congés maternité ne fait que 27 heures au lieu de 35 heures. Les 8 heures complémentaires étaient destinées à l'arrosage et désherbage (sur la période d'avril à fin septembre). Afin de pallier le surcroît de travail sur cette période des services techniques, il est proposé de recruter un saisonnier de Mai à Août.

Après avoir pris connaissance des coûts pour chaque proposition du nombre d'heures. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré 12 voix pour et 2 abstentions, autorise Madame le Maire à - procéder à l'embauche d'un agent contractuel (saisonnier) de mai à fin août pour une durée de 17h50 hebdomadaire.

2019_03_23 MAISON BONNO

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition concernant la vente de la Maison Bonno d'un montant de 52 000 euros, pour la vente de la Maison Bonno, cadastré ZN 175 pour une contenance de 1 are 50 centiare comprenant 2 locaux commerciaux dont un laboratoire de découpe, à l'étage 1 logement 4 pièces sur deux niveaux.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal accepte la proposition de 52 000 euros

2019_03_24 VALIDATION REGLEMENT EXTENSION LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de règlement de l'extension du Pont Sec, et suite à quelques modifications apportées, valide le règlement, qui sera annexé à la présente délibération.

2019_03_25 CLOTURE LAGUNES

Une consultation de trois entreprises a été faite pour le remplacement de clôture des lagunes de la commune.

Après avoir pris connaissance des montants, les membres du Conseil Municipal :

retiennent l'entreprise ALLARD de Marzan pour un montant de 25 145.46 euros TTC ;

chargent Madame le Maire de signer la commande et les documents s'y rapportant.

2019_03_26 AVIS SUR LA DEMANDE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du projet de restauration des cours d'eau de l'Arz du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatique (CTMA, sur le territoire des communes de : Allaire, Eleven, La Vrai Croix, Larré, Le Cours, Malansac, Molac, Monterblanc, Peillac, Plaudren, Pluherlin, Plumelec, Questembert, Rochefort en terre, Saint Gorgon, Saint Gravy, Saint Jacut les pins, Saint Jean de la Poterie, Saint Nolf, Saint Perreux, Saint Vincent sur Oust, Trédion, le président du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a déposé auprès des services de l'état un dossier de demande d'autorisation environnementale emportant modification d'un site classé. – de déclaration d'intérêt général. La commune figurant dans le périmètre de l'enquête publique, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré 11 voix pour – 1 voix contre et 2 abstentions, donne un avis favorable à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- remerciement de l'association Sport et nature sur la subvention accordée pour cette année
- l'opération broyage/paillage a été une réussite,
- prochain conseil municipal : le 27 mai 2019

**La séance est clôturée à 23 heures 40
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2019_03_01 à 2019-03-26**

M.-O. COLINEAUX	H. GUÉMENÉ	P. BROHAN Absent
L. GUITTON	C. NEVOUX	Y. LE CARS Pouvoir
D. LOYER	A. DUBOIS	T. AUTRAN
C. GUEHO	F. DEPEIGE	M.-T. CAUDARD
M.-T. LE RAY Pouvoir	J. PIQUET Pouvoir	S. DE LA BOUILLERIE